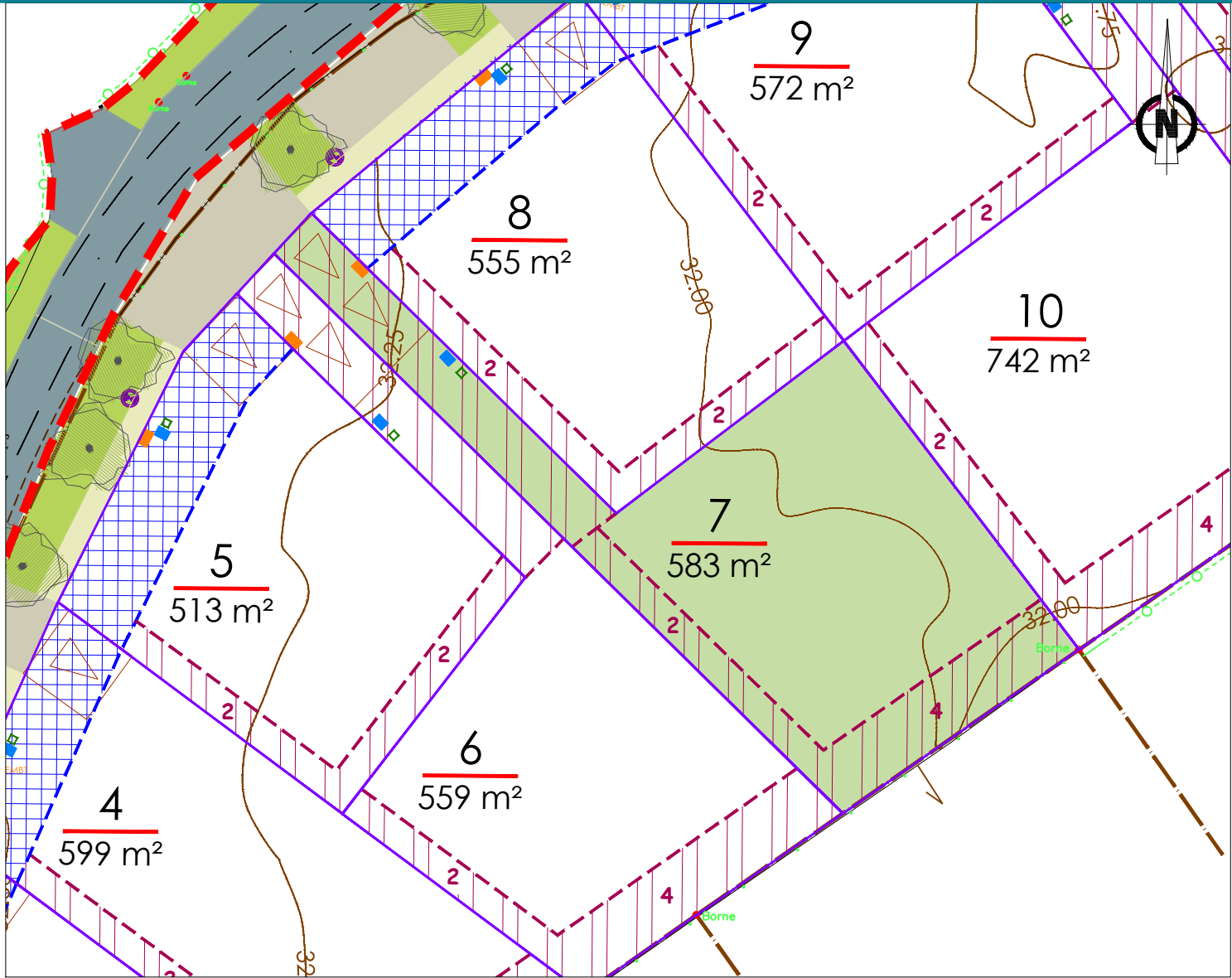


PLAN DES SERVITUDES

Echelle:1/400



LEGENDE PARCELLAIRE

- Limite cadastre
- Lot libre
- Aire de stationnement privative obligatoire
- Zone aedificandi
- Zone non aedificandi
- Zone non aedificandi avec recul de 2 m minimum
- Zone non aedificandi avec recul de 4 m minimum
- Bande d'aimantation à l'alignement ou à une distance comprise entre 1 et 5 m

Terrains destinés à une utilisation privative :

- Aire de stationnement privative
- Numéro de lot / Superficie approchée
- Limite parcellaire
- Cotations des parcelles

LEGENDE ESPACES VERTS

- Zone plantée de gazon, prairie et de massifs de graminées/vivaces
- Plantations d'arbres tiges et cépées à réaliser par l'aménageur en domaine public
- Plantations de haie bocagère à réaliser par les acquéreurs de chaque lot

LEGENDE VOIRIE - REVETEMENTS

- Revetement de chaussée Enrobés
- Revetement de stationnements et accès aux lots Enrobés
- Revetement de trottoir et d'allée Sable stabilisé
- Cote terrain naturel en mètres
- Borne
- Piquet Bois

LEGENDE RESEAUX

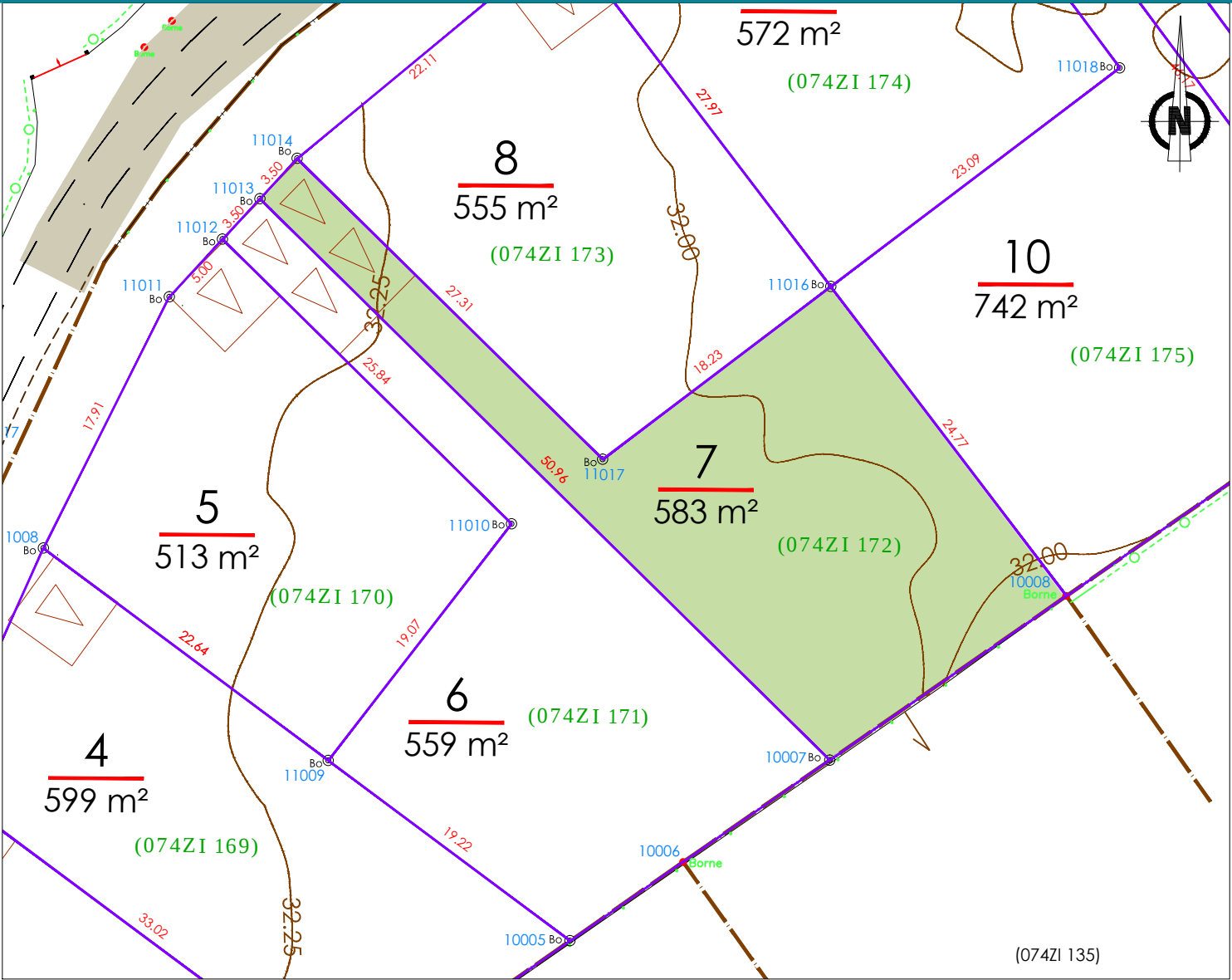
EAUX USEES : Les acquéreurs seront tenus de mettre en place un dispositif d'assainissement autonome, en conformité avec la législation en vigueur et l'étude de "Faisabilité d'assainissement autonome à la parcelle" réalisée par HYDROLIA et jointe au dossier de permis d'aménager

- Citerneau Eau potable
- Coffret Basse Tension
- Regard Telecom
- Candélabre (position indicative)

- Les emplacements des coffrets, candélabres, branchements et attentes sont donnés à titre indicatif.
- L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- En fonction des nécessités techniques de réalisation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan qui ne revêt, avant d'être annexé à l'acte authentique de vente, qu'un caractère informatif.
- les cotes TN seront modifiées en fonction des terrassements réalisés pendant les travaux de viabilisation.

PLAN DE BORNAGE

Echelle:1/400



- Les surfaces et cotations ne seront définitives qu'après la publication du document d'arpentage

COORDONNEES DES POINTS IMPLANTES		
MAT	X	Y
10007	1466462.07	8214777.01
10008	1466477.06	8214787.60
11013	1466425.47	8214812.46
11014	1466427.83	8214815.05
11016	1466461.89	8214807.17
11017	1466447.45	8214796.05

PLAN DE MASSE

Echelle:1/2500



LOT N°7
Superficie : 583 m²
Section 074ZI n°172

